

**DECISION DU PRESIDENT n° 2023-340****Objet : Commande Publique – Marché n°2023-18-DD – Achat d'un véhicule 4\*4 d'occasion**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché ayant pour objet la fourniture d'un véhicule 4\*4 d'occasion, pour les services de la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO et permettre à l'ensemble des services de fonctionner dans le cadre de leur fonction ;

Considérant qu'une consultation en date du 18 avril 2023 a été adressée à 2 opérateurs économiques (MERCUROL AUTOMOBILE ET GARAGE BERTHIER) sur la plateforme AWS pour une réponse au 27 avril 2023 ;

Considérant que ce marché a été dévolu suivant une procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Considérant le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues,

Considérant que l'offre de l'entreprise **MERCUROL AUTOMOBILE** (26600 MERCUROL) est économiquement la plus avantageuse et qu'elle répond aux attentes de la collectivité,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

**DECIDE**

Article 1 - De conclure et signer le marché relatif à l'achat d'un véhicule 4\*4 d'occasion avec l'entreprise **MERCUROL AUTOMOBILE** sise 590 avenue du Vercors - 26600 MERCUROL pour un montant de 36 271.10 € HT.

Article 2 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3- La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.